

BELGIQUE-BELGIË  
P.P.  
5070 Fosses-la-Ville  
P 102004



Périodique trimestriel – n° 6 - 1<sup>er</sup> trimestre 2003  
Ed. responsable : JP Romain, route de Tamines, 62, 5070 Fosses  
Bureau de dépôt : 5070 Fosses

### Changement dans la commission

Jean-Pierre Thiry a récemment démissionné de son poste de commissaire. Les différentes fonctions qu'il occupe au sein de la Protection Civile lui prenant de plus en plus de temps il a décidé de ne plus s'occuper de notre organisation. Toutefois, nous pouvons toujours compter sur ses compétences en exercices et en interventions. Jean-Pierre est un des derniers rescapés de la formation de la commission au sein de l'UBS en 1984. Qu'il soit ici remercié pour tout le travail accompli pendant ces 18 ans de service.

### Coordonnées

N'oubliez pas de transmettre rapidement vos changements d'adresses, de téléphones et aussi de n° de compte bancaire : [bernard.urbain@skynet.be](mailto:bernard.urbain@skynet.be)

### Présence au Spéléo-Secours

Lors de la signature de la convention UBS – Protection Civile, il a été spécifié que pour rester membre de notre groupement, il est indispensable de participer régulièrement aux exercices et ce au minimum une fois par an.

Plusieurs personnes n'ont pas

# SPELEO-SECOURS

Feuille d'information de la Commission Secours

# Info

Union Belge de Spéléologie

### Edito

Cher membre du Spéléo-Secours,  
Fini 2002, bonjour 2003. Meilleurs vœux à chacun d'entre vous et à vos familles. Que 2003 soit une année de joie et de bonheur.  
Nous espérons pouvoir compter sur vous cette année qui se voudra pour les responsables un peu plus légère que la précédente.  
Avec le colloque, les 4 exercices, les 6 interventions, l'année fut chargée du point de vue boulot.  
Merci à chacun pour la part qu'il a prit dans ces différentes organisations.

Bernard

rempli cette condition et recevront par courrier séparé.

Les dates des prochains exercices sont déjà arrêtées, bloquez les rapidement.

De même, il est indispensable d'être en règle de cotisation et d'assurance (certif...)

### Carnet rose

«Noss' Dédé» est le papa d'une petite Lola. Evitez donc de lui parler des valises qu'il a sous les yeux... Soyez compatissant. A part cela, selon la formule consacrée, la maman et le bébé se portent mieux que lui...

### Changement dans la commission (bis)

Deux nouveaux commissaires sont venus rejoindre l'équipe : Patrice Dumoulin et Maurice Anckaert.

### Interventions

#### Trou Eugène - 18/09/2002

Personne guidée par la société

### Liste de discussion

Une mailing list réservée exclusivement aux membres du spéléo-secours a été créée pour vous permettre de poser des questions ou d'échanger des idées. Pour vous inscrire : envoyer un mail à [SpeleoSecoursBelge-subscribe@yahoogroupes.fr](mailto:SpeleoSecoursBelge-subscribe@yahoogroupes.fr)

Pour envoyer un message (uniquement possible aux membres inscrits) : [SpeleoSecoursBelge@yahoogroupes.fr](mailto:SpeleoSecoursBelge@yahoogroupes.fr)

BUITENSPORT à Houffalize. Luxation d'épaule. Beaucoup de perte de temps entre l'alerte au SRI d'Arlon et la mise en alerte du spéléo-secours.

#### Grotte Alexandre (Tailfer) - 4/12/2002

Le 100 de Namur, qui a reçu l'appel, a dépêché sur place une de ses équipes (période de

grève pour la PC). 4 membres du spéléo-secours sont intervenus juste à temps... pour voir l'ambulance démarrer. Victime : Jeune fille guidée par la société «Management Training Services».

#### Wasseiges - 8/01/2003

Effondrement sous un immeuble. Demande de la Protection Civile pour aller constater les dégâts. Résultats: profondeur 8 m et 9 m de développement. 3 personnes pour +/- deux heures.

#### Appel

Nous cherchons un ou des volontaires pour rassembler un maximum de documentation sur les grottes belges (topos, etc). Il s'agit de constituer des dossiers qui seront à dispositions des CT dans le container.

#### Prochain exercice

Il aura lieu le dimanche 16/02 à La Malogne. Le rendez-vous est fixé à 9 h sur place.

Il s'agit d'un double exercice : d'une part, pour les équipiers secours, ateliers techniques et d'autre part exercice des plongeurs.

Il est demandé à ceux-ci de venir avec entre 3.5 et 4 M<sup>3</sup> d'air - l'idéal, un bi 2x9 ou 2x10 (200b). Inutile de venir avec un 2 x 15L à 200 Bars. Important : venez avec vos bouteilles gonflées; il n'y aura pas de compresseur sur place.

De même, les plongeurs peu-

vent prévoir un diable ou une brouette pour le transport de leur matériel dans la carrière.

#### Accès à La Malogne :

Autoroute E42 vers Mons; sortie «R5» à l'ouest de Mons en direction de Maubeuge/Frameries. Sortie Frameries-Cuesmes : prendre la direction de Cuesmes.

Juste avant le pont en briques, prendre la petite route à droite, direction «La Malogne».

#### A propos de la convention avec la Protection Civile

##### De la position du sauveteur entre Protection Civile et employeur.

La convention lie la Fédération (et pas les sauveteurs) à la P.C. Contractuellement, la fédé met à la disposition de l'Etat une structure fédérale et des sauveteurs, en cas de besoin et suivant certaines clauses.

Par exemple, les sauveteurs doivent être entraînés et agréés nominativement par la P.C.

En aucun cas, nous ne sommes volontaires de la P.C. Nous sommes seulement pris en charge lorsque nous sommes appelés. Et cela, plus ou moins aux mêmes conditions que les volontaires de la P.C., sauf pour certains points qui ont été négociés et pour

lesquels notre situation est plus avantageuse. Un exemple : tout ce qui concerne les assurances. Par contre, tous nos entraînements ne sont pas pris en charge, comme ce serait le cas pour des volontaires, mais seulement un nombre limité et à des conditions définies. C'est pourquoi une clause de l'assurance fédérale prévoit précisément la participation aux activités du spéléo-secours. C'est précisément pour couvrir tous les cas «hors contrat», pour ceux qui ne sont pas encore agréés et éventuellement comme complément si jamais...

Financièrement, c'est le spéléo-secours qui est «payé» par le Ministère de l'Intérieur, pour les prestations prévues par la convention. Ainsi, personne ne reçoit directement de paiement de l'Etat, si ce n'est l'UBS. Le Spéléo-Secours rembourse les frais des membres pour leur participation à ses activités (entraînements et interventions) et cela bien-sûr aux

mêmes conditions que celles qui servent de base au paiement de l'activité concernée par le Ministère.

Vis-à-vis d'un employeur, il ne s'agit en aucun cas d'appartenance à un organisme de l'Etat, comme ce serait le cas pour un volontaire P.C. ou un militaire de réserve par exemple. La situation est plutôt semblable à celle d'un volontaire bénévole de la Croix-Rouge ou de n'importe quelle autre asbl d'assistance.

Chacun doit donc négocier avec son employeur... de pouvoir ou non partir en cas d'appel. (Il n'y a pas d'obligation de participer, mais évidemment celui qui ne peut jamais venir n'est pas très utile...)

Ce sera donc compté (ou décompté!) comme congé exceptionnel, sans solde, ordinaire, à récupérer... suivant le patron! C'est à négocier par chacun. La réponse dépendra de la sensibilité de l'employeur pour ce genre d'activité...

#### Contrepoids

La technique du contrepoids est probablement la méthode la plus "douce" pour remonter une civière dans un puits :

- elle ne nécessite que 2 équipiers;
- la civière remonte de manière régulière et sans à-coups.

#### Mise en place

Comme pour tous les montages en secours, 3 points d'amarrage sont nécessaires, reliés entre eux par un répartiteur de charge. La corde est passée en double dans une poulie de type "rescue". Avant le début de la manœuvre et pour éviter tout problème, la corde est solidarisée au mousqueton de poulie.

#### Codification

En haut, le nœud qui solidarise temporairement la corde à la poulie est réalisé sur le brin "civière". En bas :

- côté civière : 2 nœuds (correspondent au code "traction" dans le cas d'un palan);
- côté contrepoids : 4 nœuds.

#### Manœuvre

- Le régulateur dirige la manœuvre;
- le contrepoids se place sur perso dans l'amarrage de poulie;
- le contrepoids installe ses bloqueurs sur le brin descendant (opposé au nœud temporaire);
- défaire le nœud temporaire, avaler le mou de la corde et mettre la civière en tension, retirer la perso;
- le contrepoids se laisse descendre, la civière monte, le régulateur contrôle la vitesse en tenant les 2 brins;
- si nécessaire, une fois le contrepoids arrivé en bas du puits, il remonte un peu aux bloqueurs pour que la civière arrive en haut;
- le contrepoids passe sur descendeur;
- il descend définitivement en bas du puits et largue progressivement du mou lorsqu'on lui demande.

#### Programme Com.Spéléo-Secours 2003

9 janvier	Réunion Commission	Gelbressée
6 février	Réunion Commission	Gelbressée
<b>16 Février</b>	<b>Exercice</b>	<b>La Malogne</b>
11 mars	Réunion Commission	Liège
3 avril	Réunion Commission	Gelbressée
8 mai	Réunion Commission	Gelbressée
5 juin	Réunion Commission	Liège
3 juillet	Réunion Commission	Gelbressée
4 septembre	Réunion Commission	Gelbressée
<b>13 septembre</b>	<b>Journées portes ouvertes</b>	
2 octobre	Réunion Commission	Liège
<b>11 octobre</b>	<b>Exercice dans la région liégeoise</b>	
13 novembre	Réunion Commission	Gelbressée
4 décembre	Réunion Commission	Gelbressée
<b>13 décembre</b>	<b>Formation administrative</b>	<b>Crisnée</b>